Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Quorum : 30
Secrétaire de séance : Florent GRAU

Séance du 8 avril 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance d'installation du mois d'avril 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :
MM Mmes SANCIAUME, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, CREPIN, CARRY, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, BRUN, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX, TORRES, SINATRA (arrive à la question n° 1), GRAU, GOY, NOVARETTI, CAPRON, BOCZKOWSKI, GAVAZZI

Procurations :
Mme GALATEAU LEPERE à M. ORCET
M. DEKER à Mme BOUT
M. SINATRA à M. GRAU

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DEPOSEE LE 13 AVRIL 2026
ERREUR MATERIELLE

4 - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE – Syndicat Intercommunal pour le développement social des cantons de Villeneuve et Roquemaure (S.I.D.S.C.A.V.A.R) – Désignation des représentants de la commune

Rapporteur : Mme BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260414-N5-1-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Créé en janvier 2002, le SIDSCAVAR anime par délégation des Communes membres une action générale de coordination des politiques d'aide et d'action sociale sur le ressort territorial des six communes adhérentes au syndicat (Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Sauveterre, Saze et Villeneuve-lès-Avignon).

Dans ce cadre le SIDSCAVAR anime pour ces Communes des dispositifs partenariaux territorialisés tels que La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Gard. Ces dispositifs concertés déclinent des orientations en matière d'offre d'établissements et services à l'échelle du territoire à partir desquels des financements complémentaires aux subventions des Communes membres sont alloués.

Le SIDSCAVAR exerce des compétences à **délégation obligatoire** dans les domaines suivants :

- Insertion Emploi, Petite Enfance et Jeunesse
- Il exerce également une compétence à **délégation facultative** dans le domaine Sénior-Gérontologie

Les statuts de ce syndicat fixent un nombre de Conseillers syndicaux par communes adhérentes proportionné à leur démographie.
Ainsi, pour Villeneuve- lès-Avignon, cinq élus de la Commune sont appelés à siéger au SIDSCAVAR.
Je vous propose donc de bien vouloir procéder à la désignation de Conseillers Syndicaux et vous remercie de me faire connaître les candidatures.

Les candidatures sont les suivantes :
Pour la liste « Villeneuve avance » :

- Farès ORCET
- Nathalie XOLIN
- Patrick CARRY
- Marceline BRUN
- Frédéric ARTHUR

Pas de candidature pour la liste « Parce que j'aime Villeneuve ».

Intervention M. GAVAZZI
4 abstentions : liste « Parce que j'aime Villeneuve »

Les résultats obtenus sont :

Pour la liste « Villeneuve avance » : 29 Voix

Sont donc déclarés élus représentants de la commune au sein du syndicat intercommunal pour le développement social des cantons d'Aramon et de Villeneuve lez Avignon (SIDSCAVAR)

Pour la liste « Villeneuve avance » :

- Farès ORCET : 29 Voix
- Nathalie XOLIN : 29 voix
- Patrick CARRY : 29 voix
- Marceline BRUN : 29 voix
- Frédéric ARTHUR : 29 voix

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260414-N5-1-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 13 avril 2026.

Le Secrétaire de séance

Mme le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon (Gard)

Florent GRAU

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260414-N5-1-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260414-N5-1-8-04-2026-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026